Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

ID : 034-213401094-20211020-49 DE-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, et le Mercredi 20 Octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

<u>Membres présents:</u>

BOUTES Francis. FOREZ Daniel. LOPEZ Chantal. GROUSSET Emilie. BOUDET André. ROUSSET Agnès. LABROUSSE Marlène. LAVIT Frédéric. DE BARROS Claudy. ISARN Pierre. PAILLES Séverine.

Membres excusés: SOULIE Christophe. BERTHOMIEU Michel.

Procuration: GALZY Isabelle

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel.

49/2021 Convention financière avec la communauté des communes les Avant-Monts: Remboursement des frais de l'étude du schéma pluvial

Le Maire rappelle que la communauté de communes porte l'étude d'élaboration du schéma des eaux pluviales des communes et qu'il convient d'établir une convention financière qui précisera les modalités de remboursement de la commune.

L'étude est subventionnée à 50% par l'agence de l'eau et la communauté de communes de finance à hauteur de 50% le reste à charge.

Le tableau ci-annexé fait état de la participation des communes à ce jour étant entendu que tout avenant au marché initial en plus-value ou en moins-value modifier ces montants.

Le Maire demande au Conseil communautaire de valider le tableau ci-annexé et notamment la participation de la commune de GABIAN qui s'élève à 6250 €

Il donne lecture de la convention financière à conclure avec la communauté de communes qui fixe les modalités de remboursement par la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider la convention financière et de l'autoriser à signer les 2 exemplaires.

Le maire demande au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

VALIDE la convention financière avec la communauté de communes Les Avant-Monts et le montant de la participation estimative de la Commune de GABIAN qui s'élève à 6250 € pour la réalisation du schéma des eaux pluviales.

AUTORISE le Maire à signer les 2 exemplaires de la convention financières avec la communauté de communes les Avant-Monts

DIT que les mandats d'acompte et de solde seront émis dès réception des titres ainsi que stipulé dans la convention.

- Bould

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire Francis BOUTES